# Sociologie et sociétés



# L'économie francophone au Québec à la lumière de la théorie sociologique de la transition The Francophone Economy of Quebec in the Light of the Sociological Theory of Transition

Jacques HAMEL

Volume 22, Number 1, Spring 1990

Théorie sociologique de la transition

URI: https://id.erudit.org/iderudit/001334ar DOI: https://doi.org/10.7202/001334ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print) 1492-1375 (digital)

Explore this journal

### Cite this article

HAMEL, J. (1990). L'économie francophone au Québec à la lumière de la théorie sociologique de la transition. Sociologie et sociétés, 22(1), 163-178. https://doi.org/10.7202/001334ar

### Article abstract

The objective of this paper is to test the theory of transition through the study of two cases relating to the Francophone economy of Quebec. This cases at hand are two firms situated in milieux in which development took place either in a (relatively) endogenous way, or in an exogenous way. The comparison of these two cases makes it possible to understand the transition of the Francophone economy of Quebec in a global fashion. The analysis is made here from the perspective of the organization of the work process. The results are theoretically constructed by means of the notions of real subordination and of formal subordination as defined in the works of Marx. The use of these notions is put into perspective in the light of recent research relating to the theory of transition.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'économie francophone au Québec à la lumière de la théorie sociologique de la transition\*



### JACQUES HAMEL

Le recours à la théorie de la transition pour les fins de l'explication de la société québécoise est sans nul doute opportun et fécond. L'extrême complexité reconnue à cette société permet au surplus de mettre à l'épreuve la portée et les vertus opératoires de cette théorie. C'est ce qui sera montré dans le cadre de cet article.

En premier lieu, la théorie de la transition sera brièvement présentée à la lumière des récents travaux de l'anthropologue Maurice Godelier en cette matière et des débats qu'ils ont suscités, trop souvent sur un terrain politique, miné par de furieuses polémiques sur l'exacte interprétation de l'œuvre de Marx<sup>1</sup>. La valeur de cette théorie doit être, à notre avis, mesurée par ses limites heuristiques et opératoires face à l'explication de cas empiriques. Le cas de la société québécoise se révèle particulièrement propice à cette fin en raison de la spécificité du développement de cette société dont la nature est, de proche en proche, endogène et exogène. La nature spécifique de ce développement sera donc considérée en second lieu dans cet article à partir de l'étude de cas empiriques dont la valeur stratégique permet de prétendre que les configurations empiriques du développement observées par les deux cas privilégiés ont une valeur de généralité<sup>2</sup>. L'étude de cas dans la perspective de la théorie de la transition permettra finalement d'en définir les vertus et les limites, reconnues ici dans des termes théoriques et méthodologiques.

<sup>\*</sup> La matière de ce texte provient, pour l'essentiel, d'une enquête de terrain faite durant les années 1979-1986 dans le cadre de la recherche «Stratégies économiques et développement régional» sous la direction de Gilles Houle du Département de sociologie de l'Université de Montréal. J'ai tiré profit des séminaires de recherche de cet équipe — réunissant Gilles Houle, Paul Sabourin, Lynda Binhas, Jacques Warren, Laurent Saumure et Stéphane Kelly — pour la mise au point de mes positions sur la transition. Je les en remercie amicalement. Sur la théorie de la transition, j'ai bénéficié d'échanges avec les membres du groupe de travail «Formes et processus de la transition» du Collège de France et de l'EHESS sous la responsabilité de Maurice Godelier. Je leur exprime ici ma gratitude. Je bénéficie actuellement de l'aide financière du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour les fins de mes présentes recherches.

<sup>1.</sup> Voir Maximilien RUBEL, «Gloses en marge d'un abécédaire apologétique du bolchévismeléninisme», Économie et sociétés, nº 23-24, 1984, pp. 243-267.

<sup>2.</sup> Sur la valeur méthodologique de l'étude de cas, voir Robert K. YIN, Case Study Research. Design and Methods, Beverly Hills, Sage Publications, 1989 (2° edition); Jacques HAMEL, «Pour la méthode de cas: considération méthodologiques et perspectives générales», Anthropologie et sociétés, 13, 2, 1989, pp. 59-72.

# L. BILAN RAPIDE DE LA THÉORIE DE LA TRANSITION

La théorie de la transition chez Marx s'édifie sur les notions de subordination (ou soumission) formelle et réelle de procès de travail³ à des rapports sociaux de production définissant théoriquement le degré de compatibilité ou de correspondance existant entre des moyens matériels et intellectuels d'agir sur la nature et la forme spécifique des rapports sociaux constitutifs de ces procès de travail. Ce degré de correspondance (ou de subordination) est *réel* quand des rapports sociaux de production, par la force de leur généralisation, donnent naissance à des moyens matériels et intellectuels qui leur sont propres, *i.e.* déterminent une forme d'organisation des procès de travail directement relative à la spécificité de ces rapports de production. En d'autres conditions, la subordination est nécessairement formelle dans la mesure où la nature des forces productives, *i.e.* des moyens matériels et intellectuels, n'est pas relative à la spécificité des rapports de production donnant forme aux procès de travail constitutifs d'une société. Ces rapports de correspondance, réelle ou formelle, définissent donc théoriquement la mise en forme des moyens matériels et intellectuels au sein des rapports sociaux de production, déterminant le mode de production d'une société ou, plus précisément, les processus de formation sociale⁴.

Suivant l'inventaire critique fait par Maurice Godelier des analyses de Marx des processus de transition du féodalisme au capitalisme, il apparaît que Marx prend pour situation de départ l'apparition spontanée et sporadique d'un type inédit de rapports sociaux de production dont la nature requiert en soi le développement des forces productives matérielles et intellectuelles déjà mobilisées par une société dans l'exploitation qu'elle fait de la nature pour assurer ses conditions de production et de reproduction. La généralisation de ces nouveaux rapports de production s'édifie donc sur des forces productives développées au sein d'anciens rapports de production, mais requiert ultimement, aux fins mêmes de cette généralisation, la création de moyens matériels et intellectuels dont la nature est spécifique à la forme sociale conférée par ces nouveaux rapports de production aux divers procès de travail.

Cependant, définis théoriquement dans ces termes, les processus de transition semblent s'opérer sous le strict régime du développement des forces productives. En effet, chez Marx, la généralisation de rapports de production au sein de divers procès de travail est relative au développement de forces productives déterminées dont les limites immanentes, certes exacerbées par l'apparition de nouveaux rapports de production, donnent lieu à la création de nouveaux moyens matériels et intellectuels qu'une société peut opposer à la nature pour assurer ses conditions d'existence et de maintien.

Il faut à notre avis se garder de conclure trop vite à ce déterminisme des forces productives dont serait tributaire la théorie de la transition dans l'œuvre de Marx. L'exégèse qui en est faite par Maurice Godelier invite à cette prudence, alimentée par ailleurs par ses propres considérations quant à la définition des forces productives dont la nature n'est, selon lui, aucunement réductible à un régime instrumental ou économique. En vue de définir théoriquement la nature spécifique des forces productives, il importe de reconnaître, par exemple, que le langage et la culture de façon générale en sont constitutifs de quelque manière.

Font partie des forces productives et donc de l'infrastructure les représentations intellectuelles, les représentations des forces productives matérielles, les règles de leur fabrication et de leur usage. Ces représentations existent socialement et donc sont communicables. Il faut donc inclure parmi les forces productives la totalité des moyens linguistiques qui sont nécessaires pour les exprimer et les transmettre de génération en génération au sein de la culture<sup>5</sup>.

<sup>3.</sup> Sur le concept de procès de travail, voir infra.

<sup>4.</sup> Sur les notions de mode de production et formation sociale, voir le texte de Maurice GODELIER, «La théorie de la transition chez Marx», publié dans cette livraison.

<sup>5.</sup> Maurice GODELIER, Les hommes et les types d'exploitation des écosystèmes forestiers tropicaux, Groupe Écologie et sciences humaines, Maison des sciences de l'homme, 1974, p. 2.

Les forces productives d'une société sont donc constituées de tous les attributs de la vie sociale — économique, politique et culturelle — et, dans pareille perspective, leurs développements, apogée et déclin ne peuvent aucunement être réduits à un strict régime instrumental, mais sont relatifs à la nature spécifique des rapports sociaux prévalant au sein d'une société. Suivant la précédente définition de Maurice Godelier, il est permis de prétendre que tous les changements intervenant dans les forces productives requièrent immédiatement, aux fins mêmes de ces transformations, des modifications dans le langage, dans la connaissance mobilisée par ces forces productives. En effet, il est conséquent de penser que les forces productives ne peuvent aucunement se généraliser dans une société sans que ne soient dûment communiqués les savoirs nécessaires à leur usage dont l'intervention ne peut être consécutive à la mise en œuvre des forces productives, mais y va de pair et y opère de concert. Il serait particulièrement vain, dans pareilles conditions, de déterminer un ordre de préséance, voire une opposition entre des forces productives matérielles et des forces productives intellectuelles ou, plus généralement, entre forces productives et rapports sociaux de production puisque ce sont précisément ces rapports sociaux qui confèrent une forme sociale spécifique à ces forces productives au sein des procès de travail déterminant le mode de production d'une société<sup>6</sup>.

Par voie de conséquence, les rapports de subordination des forces productives sous des rapports de production déterminant les processus de transition d'un mode de production à un autre ne revêtent aucunement une stricte teneur instrumentale ou matérielle, mais renvoient aux changements intervenant dans les rapports sociaux de production considérés dans leur totalité, sous leurs diverses facettes: économique, religieuse, ethnique, culturelle, etc. La théorie de la transition chez Marx est peu au point dans cette perspective puisque y sont délibérément escamotées les analyses des rapports de parenté, des régimes politiques, des formes de philosophie, de religion et d'art parce qu'elles ne constituent pas immédiatement l'objet de sa «critique de l'économie politique». Cette critique de l'économie politique ne laisse pas cependant de soulever des problèmes quant à une théorie de la transition qui ne serait pas réduite à la découverte de la «loi économique du mouvement de la société moderne». Il s'agit moins d'en discuter ici d'un point de vue purement théorique que d'opter en faveur d'une analyse empirique susceptible de les mettre en lumière.

## 2. LA THÉORIE DE LA TRANSITION ET L'ÉTUDE DE CAS

Cette analyse a pour objet deux cas empiriques relatifs à la société québécoise en vertu desquels la portée et les limites de la théorie de la transition pourront être dûment mises en évidence. L'analyse de cette société permet une mise à l'épreuve de la théorie de la transition en raison de son caractère dominé qu'il n'est guère besoin de rappeler tant il est admis dans la sociographie et l'historiographie faites du Québec et vaut en tant qu'explication de cette société. Cette citation en témoigne sans équivoque:

Les effets économiques et culturels conjugués de la Grande-Bretagne à partir de 1760, du pouvoir politique de l'État central à partir de 1840, et des oligopoles privés des États-Unis à partir de 1896, vont réduire les Canadiens français à un rôle économique subalterne.

L'introduction de ce capitalisme exogène dans une économie plus faible et dans une société de langue et de culture homogène différente de celle d'un pays ou d'une minorité dominante entraîne, dans cette première société, un déséquilibre au niveau des structures de la production, des échanges, des revenus, des régions, des classes sociales et de la culture elle-même caractérisant une société dominée<sup>7</sup>.

<sup>6.</sup> En sorte que les caractères ou propriétés d'un mode de production sont relatifs à la nature spécifique des rapports de production à son fondement; voir, sur ce point, Maurice GODELIER, «L'anthropologie économique en France», in L'anthropologie en France. Situation actuelle et avenir, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 58.

<sup>7.</sup> Maurice SAINT-GERMAIN, Une économie à libérer, Montréal, PUM, 1973, pp. 419-420.

Si le caractère dominé de la société québécoise a été maintes fois reconnu, et à bon droit, il ne saurait toutefois valoir en termes d'explication de cette société. L'explication dans ces termes est, à notre avis, extrêmement réduite et réductrice puisque la société dominée est strictement envisagée dans l'optique de la société dominante sans que ne soit dûment considérée la nature spécifique de cette société dominée, ne pouvant aucunement reposer sur ce seul caractère de domination. En d'autres termes, il convient ici de poser que si la nature spécifique des rapports sociaux constitutifs de la société dominée ne peut être réduite à un caractère de domination, force est de reconnaître qu'elle rend précisément possible cette domination. Dans pareilles conditions, quelle est la nature des rapports sociaux au sein de cette société dominée, de quoi sont-ils faits pour permettre cette domination? L'analyse du cas de la société québécoise dans les termes de la théorie de la transition est assurément opportune de ce point de vue. C'est ce qui sera à présent montré à partir d'une analyse des pratiques économiques francophones au Québec.

Si analyser la domination de la société québécoise du point de vue de son économie ne présente *a priori* rien de neuf, puisqu'il s'agit rien de moins que le point de vue classique à cette fin<sup>8</sup>, il doit cependant être noté que l'économie québécoise est ici considérée du seul point de vue des *pratiques* économiques *francophones*. L'économie québécoise est donc dès lors saisie du point de vue de l'économie *dominée* et cette économie dominée est d'entrée de jeu définie comme *pratique sociale*, *i.e.* une pratique dont les attributs sont à la fois économiques, politiques, religieux, ethniques, culturels, *etc.* Suivant donc cette perspective, il s'agit de mettre en évidence les caractéristiques de ces pratiques économiques francophones qui, ici, ne sont point réduites à un caractère de domination, à cause principalement de l'introduction d'un capitalisme étranger comme le rappellent les études classiques faites sur le Québec, dont l'ouvrage *Une économie à libérer* de Maurice Saint-Germain. La mise à jour de ces caractéristiques s'appuie sur une étude de cas d'entreprises francophones dont les vertus proprement stratégiques fondent la valeur de généralité<sup>9</sup> de la présente analyse des pratiques économiques *francophones* au Québec<sup>10</sup>.

### a. LES PRATIQUES ÉCONOMIQUES FRANCOPHONES: LES CAS PRIVILÉGIÉS

Il convient à cette fin d'expliciter la stratégie présidant au choix des entreprises définies comme cas recelant les propriétés spécifiques des pratiques économiques francophones. Le cas de l'entreprise Forano, située dans la région du Centre du Québec, est d'abord privilégié en raison de la nature du développement de cette région, exempt d'une industrialisation opérée sous l'impulsion de capitaux étrangers comme cela s'est produit partout ailleurs au Québec et dont le cas de Drummondville, reconstitué sous forme monographique par Everett C. Hughes, est exemplaire. Ce cas est donc un observatoire idéal de la spécificité des pratiques économiques francophones puisqu'il est fondé d'admettre que la domination économique extérieure y intervient à un moindre degré en raison de la nature endogène du développement de cette région. L'étude du cas de la Forano donne donc lieu à une analyse permettant de révéler la spécificité des pratiques économiques francophones sous un autre éclairage que la réduction de ces pratiques économiques à un strict caractère de domination par une économie capitaliste étrangère. Si ce caractère de domination vaut, ce cas permet précisément d'en mesurer la relativité: quelle est la nature des pratiques économiques que pouvaient avoir les francophones dans ce contexte de domination? Qu'auraient pu avoir

<sup>8.</sup> Sauf quelques rares exceptions, la domination du Québec a toujours été envisagée du point de vue du «retard économique», de la dépendance économique de cette société. Voir G. HOULE et J. HAMEL, «Une nouvelle économie politique québécoise francophone», *The Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 12, n° 1-2, printemps 1987, pp. 42-63.

<sup>9.</sup> Outre les références sur ce point indiquées à la note 2, voir Claude JAVEAU, «Singularité et sociologie», *Société*, n° 6, automne 1989, pp. 229-241.

<sup>10.</sup> Il importe ici de noter que la présente analyse vise l'économie francophone au Québec, et non pas l'économie québécoise faite aussi d'intérêts économiques anglo-saxons et américains.

les francophones si cette domination extérieure n'avait pas prévalu au sein de la société québécoise?

Les pratiques économiques francophones sont certes relatives à ce cas où l'observation de leur nature spécifique peut se faire dans les meilleures conditions. Mais il faut néanmoins reconnaître que ces pratiques prenaient place dans un contexte de domination dû à l'introduction d'un capitalisme étranger. Il importe donc de les considérer aussi de ce point de vue. Le recours à la monographie de E. C. Hughes, précédemment évoquée, est à cette fin fort opportun pour saisir le caractère différencié des pratiques économiques francophones dans un contexte de «rencontre de deux mondes» déterminant ce qu'est le «French Canada in transition» suivant les titres français et anglais de l'ouvrage. Les observations de E. C. Hughes seront complétées par les résultats d'une récente enquête sur la Fonderie Gosselin de Drummondville.

 L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE FRANCOPHONE AU QUÉBEC: LA NOTION DE PROCÈS DE TRAVAIL

L'étude de ces deux cas sera faite du point de vue de la gestion et de l'organisation des procès de travail constitutifs de ces entreprises. Entendu dans la perspective d'une socioanthropologie du travail11, un procès de travail est une chaîne d'actions, individuelles ou collectives, destinée à extraire des ressources naturelles qui, sous leur forme immédiate ou après avoir subi un certain nombre de transformations de formes et d'états, deviennent des biens sociaux. Considéré sur un plan empirique, un procès de travail est constitué et mobilise: 1. des ressources naturelles qui sont l'objet de travail; 2. des moyens de travail, i.e. des outils et mécanismes opposés à ces ressources afin de les transformer; 3. des capacités physiques et intellectuelles, i.e. la force, les habiletés, astuces et savoirs des participants directs et indirects à un procès de travail. Ces ressources, moyens et capacités physiques et intellectuels sont mis en forme au sein de rapports sociaux de production déterminant au premier chef la gestion et l'organisation du procès de travail, à savoir: a. la manière dont les membres d'une société peuvent (ou pas) accéder aux ressources naturelles que cette société exploite et aux moyens de production mis en œuvre aux fins de cette exploitation; b. l'organisation des divers procès de travail en définissant la distribution de la force de travail des membres de la société en leur sein sous des formes diverses de division du travail selon leur statut, leur sexe, leurs capacités physiques et intellectuelles, etc.; c. la manière dont les produits du travail, organisé dans des chaînes individuelles ou collectives définissant des procès de travail, sont redistribués entre les individus et groupes composant une société.

Sans entrer dans le détail des considérations méthodologiques privilégiées dans la présente étude, il est conséquemment fondé de penser, suivant les précédentes définitions: 1. que la mise à jour de la *forme* d'organisation et de gestion d'un procès de travail permet d'atteindre à la nature des rapports sociaux de production à son fondement <sup>12</sup>; 2. que la mise à jour de la nature des rapports de production constitutifs d'un procès de travail est proprement explicative d'une pratique économique considérée dans sa *totalité* <sup>13</sup>.

<sup>11.</sup> Voir notamment les travaux précurseurs de Pierre BOUVIER; particulièrement «Pour une anthropologie de la quotidienneté du travail», Cahiers internationaux de sociologie, LXXIV, 1983, pp. 133-142; Le travail, Sociétés, 1, 2, 1984 et récemment Le travail au quotidien. Une démarche socio-anthropologique, Paris, PUF, 1989 (coll. Sociologie d'aujourd'hui).

<sup>12.</sup> Ce point de vue méthodologique est défini notamment dans J. HAMEL, «L'analyse des systèmes techniques. Considérations socio-anthropologiques», *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXVI, 1989, pp. 159-170; «Procès de travail, rapports de parenté et transformations techniques», *Anthropologie et sociétés*, 10, 1, 1986, pp. 71-83.

<sup>13.</sup> Il importe de considérer ce passage où, pour Marx, la forme de la production détermine la forme de circulation des produits des procès de travail: «Nous arrivons à la conclusion que production, distribution, échange et consommation ne sont pas identiques, mais qu'ils constituent tous des membres d'une totalité, des différences au sein d'une unité... Une forme déterminée de la production détermine donc des formes déterminées de la consommation, de la distribution, de l'échange ainsi que certains rapports de ces différents moments entre eux ... Il y a action réciproque entre ces différents moments; c'est ainsi dans chaque ensemble organique.»

Ces deux points de méthode sont définis par les considérations de Marx sur la production matérielle et sur les rapports sociaux de production <sup>14</sup> qui, en tant que *système social*, donnent forme aux procès de travail.

# 3. LES PRATIQUES ÉCONOMIQUES FRANCOPHONES : ÉTUDE D'UN CAS DE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

L'enquête sur le cas de la Forano s'est amorcée dans cette perspective et selon cette stratégie. L'étude de ce cas a donné lieu à une enquête de terrain s'étalant sur une période de près de cinq années et, sur cette base, à une analyse de la gestion et de l'organisation du procès de travail constitutif de cette entreprise sous forme d'une étude monographique définie selon la tradition de l'École de Chicago<sup>15</sup>. L'analyse dans pareille perspective a permis de porter au jour les points tournants de l'histoire de la gestion et l'organisation du procès de travail constitutifs de la Forano (voir tableau 1). Ces points tournants définissent des périodes dont la succession est expressive des processus de transition opérant au sein de l'économie francophone considérée par ce cas. Les deux premières périodes sont principalement abordées dans le cadre de cet article.

Sur la base d'une étude morphologique des chaînes opératoires mobilisées au sein de ce procès de travail 16, d'une sociographie de ses participants directs et indirects 17 et d'une historiographie des événements déterminants, il est apparu avec netteté que, durant la période 1925-1935, les rapports de parenté étaient constitutifs des rapports sociaux de production donnant forme à la gestion et à l'organisation de ce procès de travail. En d'autres termes, le recrutement de la main-d'œuvre ouvrière, l'acquisition et la transmission des métiers, la division du travail, la définition de l'intervention des dispositifs techniques, la détermination des salaires et des droits reconnus, la mobilisation du capital requis 18 se confondaient avec l'arbre des rapports de descendance et d'alliance dont l'étendue était relative soit à la population directement impliquée dans la Forano soit au milieu de Plessisville et de la région rurale environnante. La gestion et l'organisation du procès de travail s'y confondaient, dans un sens *positif*: au sens précis où ces diverses facettes du procès de travail et leurs impératifs de tous ordres (économique, technique, administratif, *etc.*) trouvaient leur définition, leur mesure, leur sens et leur résolution dans cette forme sociale des rapports de production, déterminée par les rapports de descendance et d'alliance en présence.

Il importe d'être précis sur ce point. Les rapports de parenté, suivant les résultats de cette étude, ne sont pas réductibles à des valeurs particulières 19 caractérisant les pratiques

<sup>14.</sup> Suivant ce point de vue de Marx, il découle conséquemment «qu'entre les trois fonctions des rapports de production précédemment définies «il existe une relation d'ordre». Elles sont articulées chacune aux autres et interdépendantes, mais les formes sociales de redistribution ne sont pour Marx que l'«envers» des conditions sociales d'appropriation des ressources et des moyens de production et d'organisation des procès de travail... Articulées, interdépendantes, hiérarchisées, ces trois fonctions forment structure et les rapports qui les assument constituent précisément ce que Marx appelle «la structure économique de la société». (M. GODELIER, *Mode de production*, Paris, 1987, texte inédit, p. 5).

<sup>15.</sup> Jean-Michel CHAPOULIE, «Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie», *Revue française de sociologie*, XXV, 1984, pp. 582-608.

<sup>16.</sup> La configuration empirique du procès de travail a été patiemment reconstituée au moyen de plans d'installation, de cartes d'architecture et de photographies. Ce travail a permis d'établir la disposition du parc des machines, des postes de travail, bref de l'«ordre de production» durant les époques privilégiées pour les fins de l'enquête monographique. Les détails de cette étude morphologique sont présentés dans J. HAMEL, «Procès de travail, rapports de parenté et transformations techniques», op. cit.

<sup>17.</sup> L'ensemble des réseaux sociaux dont faisait partie chaque participant du procès de travail a été empiriquement reconstitué grâce à un fichier nominatif mobilisant les registres d'engagement de l'entreprise, les registres paroissiaux et civils, *etc.* Point n'est besoin d'ajouter que la constitution de ce fichier a exigé des années de travail.

<sup>18.</sup> C'est l'objet de la thèse et des travaux de Paul SABOURIN, Sociologie de l'économie francophone au Québec. Analyse de l'appropriation des marchés, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Département de sociologie, Université de Montréal, juillet 1988.

<sup>19.</sup> On reconnaît ici la fameuse thèse «culturaliste» de Norman W. TAYLOR connue par son article «L'industriel canadien-français et son milieu», in René Durocher et Paul-André Linteau (éds.) Le «retard» du

économiques francophones ainsi qu'en convient l'explication «culturaliste» proposée par une historiographie et une sociographie du Québec. L'analyse de la gestion et de l'organisation du procès de travail au sein de la Forano révèle que les rapports de parenté étaient constitutifs des rapports de production et se révélaient parfaitement opératoires à cette fin, au sens précis où la mise en œuvre de ce procès de travail s'y trouvait déterminée sous forme intégrée et fonctionnelle pour les fins de la production de biens matériels. La gestion et l'organisation du procès de travail au sein des rapports de parenté ne sont cependant pas exemptes de contradictions ou de contraintes définissant la relativité des pratiques économiques francophones, dont la résolution était néanmoins permise ou possible dans le cadre de ces rapports de production. Il convient d'offrir un exemple sur ce point.

Tableau 1

Périodes de transition constitutives du procès de travail considéré. Trois points tournants

DIMENSIONS*	PÉRIODES		
	1925-1935	1936-1945	1946-1965
équipement	machine – main-d'œuvre +	machines reconditionnées	machines de pointe
acquisition de connaissances	transmission directe (héritage)	réseaux familiaux extérieurs au milieu	école technique
rapports de production	rapports de parenté	patron/ouvrier (rapports personnels)	direction/employés (rapports économiques)

<sup>\*</sup> Ces points tournants sont ici considérés sous ces trois facettes du procès de travail.

L'intervention de la technique dans ce procès de travail était donc, dans pareil contexte, définie au sein des rapports de parenté. L'embauche de la main-d'œuvre fournie par l'arbre des relations de descendance et d'alliance en présence était nettement privilégiée par rapport à l'achat et à l'introduction de machines et de dispositifs techniques susceptibles de réduire le nombre d'ouvriers mobilisés dans ce procès de travail. La connaissance technique était faite des savoirs et habiletés transmis entre générations et cette transmission avait une valeur proprement familiale.

Étant une entreprise fonctionnant sur contrats, la Forano devait satisfaire les demandes et exigences des clients. En 1935, le cabinet d'ingénierie canadien-anglais C. D. Howe, en tant que maître d'œuvre de la construction d'installations destinées à l'ensilage du blé, passe commande pour la mise au point de systèmes d'engrenage et de transmission. La fabrication de ces pièces et rouages exige un perfectionnement technique dans la précision des coupes, des perçages, des rivetages et des traçages que ne peuvent fournir ni les machines utilisées ni les habiletés et savoirs accumulés par héritage. L'amélioration du parc des

Québec et l'infériorité économique des Canadiens français, Montréal, Boréal Express, 1971, pp. 43-74, qui a fait les frais d'une critique fort sévère. Voir Arnaud SALES, La bourgeoisie industrielle au Québec, Montréal, PUM, 1979, pp. 145 et suiv.; aussi A. SALES (avec la collaboration de L. DUMAIS), «La construction sociale de l'économie», Recherches sociographiques, XXVI, 3, 1985, pp. 325-361. Lire les commentaires non moins sévères adressés à ce dernier par Gérard BÉLANGER (p. 361).

Enfin il convient de souligner le *retour* de cette explication par des «valeurs familiales» dans de récents ouvrages sur l'économie québécoise. Après avoir été rejetée sans nuance, voilà que la thèse de N. Taylor est élevée au rang d'explication allant de soi. Voir Yves BÉLANGER et Pierre FOURNIER, *L'entreprise québécoise*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987: Jean MERCIER. *Les Québécois, entre l'État et l'entreprise*, Montréal, L'Hexagone, 1988.

machines se fait alors essentiellement par le reconditionnement des machines-outils déjà en service, devenues désuètes face à ces impératifs. Le remplacement ingénieux de la partie opératoire de ces machines par des outils perfectionnés <sup>20</sup> suffit pour parer à cette désuétude. Le changement apporté à cette partie opératoire des machines-outils est fait par des ouvriers pouvant difficilement être engagés directement dans la production, en raison de leur âge avancé ou de pénuries de travail, et permet donc le maintien d'une population ouvrière dont le nombre élevé est obligé parce que défini au sein des rapports de descendance et d'alliance et des impératifs propres à ces rapports sociaux de production.

Ce perfectionnement des machines-outils requiert par ailleurs des habiletés et des savoirs techniques s'alimentant certes dans les expériences accumulées dans le cadre des rapports de parenté, mais désormais relatifs aux rapports de descendance et d'alliance à une échelle en rien réduite à l'entreprise elle-même ou à la localité de Plessisville. L'acquisition d'une connaissance technique moderne fut ainsi organisée *via* les parents et alliés franco-américains et franco-ontariens travaillant dans des industries où les moyens et dispositifs techniques étaient de pointe. Il était possible, par leur entremise, de s'y faire engager et donc de considérer sur place ces techniques modernes, fût-ce au prix d'un espionnage industriel qui ne portait pas encore ce nom...

Les exigences techniques ne sont pas exclusives; des contraintes d'autres ordres valent dans la gestion et l'organisation du procès de travail. Suivant les précédents exemples, la résolution de ces contraintes est néanmoins possible dans le cadre des rapports de parenté, *i.e.* dans l'arbre des relations de filiation et d'alliance au sein duquel ces contraintes trouvent remède. Ces contraintes sont dues à l'*insertion* de la Forano au sein d'une économie anglosaxonne requérant une gestion et une organisation du procès de travail dont la modernité est déterminée au premier chef par la transformation des rapports de production déterminés au sein des rapports de parenté.

La différenciation précédemment observée de ces rapports de parenté définit le premier point tournant de la transition opérant au sein des pratiques économiques francophones et ce point tournant est réussi dans le cas de la Forano. Le second point tournant considéré dans cette étude renvoie à la période 1935-1950 de l'histoire du procès de travail constitutif de cette entreprise francophone.

Les contraintes de tous ordres, apparues au sein du procès de travail au gré de l'insertion de la Forano dans l'univers économique canadien-anglais, atteignent durant cette époque un tel degré de généralisation que les rapports de parenté définissant le cadre de sa gestion et de son organisation se révèlent peu propices à leur résolution.

L'étude de l'établissement du salaire permet d'être clair sur ce point. Considérée en tant qu'expression par excellence de la gestion et de l'organisation du procès de travail, cette étude de l'établissement du salaire montre les transformations qui s'y opèrent. Ainsi, on peut lire dans un «contrat de travail» (i.e. ce qui tenait de lieu de contrat d'engagement de chaque individu) rédigé à la fin des années trente que «Le salaire de base doit tout d'abord tenir compte des responsabilités familiales, abstraction faite du degré de compétence de l'ouvrier». En 1947, suite à la modernisation de l'entreprise, il est inscrit dans la convention collective de travail dûment négociée par le syndicat nouvellement créé, que «Dans l'exercice du droit reconnu au paragraphe précédent et, en particulier, dans l'avancement des employés et de leur débauchage, l'employeur tiendra compte d'abord du rendement à valeur égale, de l'habileté, de la loyauté et de l'assiduité, ensuite de la longueur de services et des conditions de famille». (nos soulignés)

<sup>20.</sup> En bref, la partie opératoire des machines usagées, comportant un outil peu spécialisé et peu robuste, fut remplacée par une tourelle réunissant des outils de pointe et spécialisés faits d'acier dont la dureté permettait d'être opposés à des matières extrêmement robustes. Ce changement de la partie opératoire des machines fut réalisé par l'achat de pièces ou de machines usagées provenant d'entreprises en faillite ou enclines à s'en débarrasser à bas prix; dès lors reconditionnées avec le concours d'ouvriers qui n'étaient pas directement engagés dans la production.

Ces matériaux mettent ainsi en lumière la différenciation qui s'opère au sein des rapports de production suivant laquelle la prégnance des rapports de parenté s'efface de façon progressive dans la détermination de la gestion et de l'organisation du procès de travail désormais relatives aux contraintes propres à ces gestion et organisation, rapports fondés dans l'ordre de leurs exigences quant à la stricte production des biens matériels. Cette différenciation vaut de façon générale au sein de ce procès de travail et sa gestion et son organisation donnent lieu à des *pratiques économiques capitalistes* si tant est que cette étiquette n'est acceptée que pour sa commodité. Car la nature capitaliste de cette économie francophone est relative à la dissolution des rapports de parenté au sein du procès de travail, dont le cas de la Forano est considéré ici comme caractéristique de cette économie francophone.

Cette différenciation est expressive de la transition en acte au sein des pratiques économiques francophones que le cas de la Forano n'épuise cependant pas. Le passage d'une forme de gestion et d'organisation du procès de travail vers une autre s'est opéré de façon positive, au sens où cette transition — sans pour autant être exempte de contradictions — s'est néanmoins faite sans que l'«intégralité sociale» de cette entreprise ne soit mise en cause<sup>21</sup>. Le cas de la Forano est, de ce point de vue, un «cas aberrant», c'est-à-dire un cas qui fait contresens aux thèses classiques suivant lesquelles l'économie francophone au Québec est réduite à une économie familiale peu encline à se transformer de soi. Ce cas est aberrant au sens précis où, s'il renvoie à une économie dominée, cette domination n'est point réductible à une stricte subordination à une économie étrangère ou extérieure. Si la gestion et l'organisation du procès de travail constitutif de l'entreprise Forano se sont transformées sous des pressions extérieures, ces transformations n'y sont pas strictement redevables.

# 4. L'ÉCONOMIE FRANCOPHONE DANS LA «RENCONTRE DE DEUX MONDES»

Force est cependant d'admettre que l'ensemble des pratiques économiques francophones ne peut se rapporter à ce cas singulier, car il en est qui sont subordonnées à une économie étrangère à un tel point qu'elles en apparaissent des appendices. La lecture de la célèbre monographie de Everett C. Hughes de Drummondville, localité située à proximité de Plessisville, est sur ce point pertinente en raison des descriptions empiriques qui y sont faites avec forte minutie d'*univers* économiques et sociaux dont la «rencontre» définit une domination ou une dépendance extérieure. L'histoire de cette rencontre n'est cependant pas particulière à Drummondville ainsi que le souligne d'entrée de jeu E. C. Hughes dans la présentation de son ouvrage:

L'urbanisation [et l'industrialisation du Canada français] n'est pas simple et se complique d'un problème ethnique. Les industries modernes du Québec, celles qui changent le visage de la province, ne sont pas nées tout simplement de petites industries d'autrefois. Celles-ci appartenaient pour une bonne part à des industriels canadiens-français. L'arrivée des industries nouvelles représente une invasion par des agents armés du capital et des techniques des centres financiers et industriels plus anciens de Grande-Bretagne et des États-Unis<sup>22</sup>.

L'économie capitaliste s'est donc édifiée au Québec sous impulsion extérieure et se complique d'une facette ethnique qui ne fait guère de doute. Si une économie marchande était apparue de façon native de pratiques économiques francophones, donnant lieu aux succès économiques de familles bourgeoises dont le nombre est fort peu élevé, la généralisation de cette économie capitaliste est due à une intervention extérieure pouvant être considérée,

<sup>21.</sup> La Forano s'est définie en permanence comme entreprise locale par excellence, voire comme fleuron national de l'économie francophone et sa transformation, observée durant cette période, n'y a rien changé.

<sup>22.</sup> Everett C. HUGHES, Rencontre de deux mondes, Montréal, Boréal Express, 1972, p. 20.

à une échelle réduite, par le cas de cette localité en voie de métamorphose qu'est Drummondville à l'époque où Hughes a fait sa monographie dont le contenu recèle de précieuses descriptions de cette dépendance extérieure.

Il y a deux sortes d'industries [à Drummondville]. Les premières, propriétés des Canadiens français de l'endroit, sont de petits ateliers manufacturant des produits pour la vente sur le marché local. [...] Elles ne font pas grandir la ville mais grandissent avec elle.

Les industries de la seconde catégorie, «nos grandes industries», comme les appellent les articles de journaux et les résolutions de la Chambre de commerce, sont la propriété de compagnies de l'extérieur. L'initiative locale a été pour très peu dans leur fondation. [...] Ce sont elles qui ont fait de la petite ville commerciale d'autrefois l'un des plus grands centres industriels de la province<sup>23</sup>.

L'avènement de ce capitalisme étranger a pour conséquence de détruire ou de dissoudre sous sa concurrence cette petite économie francophone résultant d'une initiative locale, opérant à cette échelle et fondée dans le «cadre de la famille», suivant les propos de E. C. Hughes. Il est permis de penser, selon lui²4, que cette petite économie francophone pouvait devenir grande, mais l'établissement des manufactures de textiles étrangères a compromis son développement endogène puisque l'intervention de ce capitalisme étranger détermine désormais les règles générales de la vie économique constitutive de ce milieu. En la plaçant sous sa dépendance par le biais de la concurrence salariale, technique et sous divers autres plans, cette intervention extérieure crée immédiatement les conditions de la métamorphose de cette économie francophone soit en une économie strictement commerciale soit en une économie de sous-traitance destinée notamment aux «grandes industries» venues de l'extérieur.

L'étude de la fonderie observée par E. C. Hughes dans sa monographie a été récemment reprise dans le cadre d'une analyse du procès de travail mis en œuvre en son sein durant la période 1925-1960<sup>25</sup>. Cette analyse a révélé que si la gestion et l'organisation du procès de travail étaient aussi, en premier lieu, définies au sein des rapports de parenté, la différenciation de ces rapports de production ne s'est pas faite dans ce cas de façon aussi radicale que dans le cas de la Forano. En effet, sous l'impact de l'économie capitaliste introduite de l'extérieur, les rapports de parenté interviennent de moins en moins dans l'organisation du procès de travail (dans le recrutement de la main-d'œuvre, la division du travail, etc.) et ne valent désormais que chez les membres de la direction (le père étant le président de la compagnie et ses fils et filles occupant les autres fonctions de direction) dont la gestion de ce procès est proprement «familiale», voire paternaliste au sens des «rapports personnels» évoqués par Norman W. Taylor et Jean-Charles Falardeau<sup>26</sup>. Si les rapports de parenté ne prévalent plus dans l'organisation proprement dite du travail, ils apparaissent néanmoins comme une valeur privilégiée par les membres de la direction dans la gestion de cette entreprise.

Le président de l'entreprise est ici considéré comme un père qui sait résoudre les conflits, apprécier les «bons ouvriers» et les récompenser pour les services rendus à l'entreprise

<sup>23.</sup> *Ibid.*, pp. 89 et 91. On comprendra sans peine que je me soustrais à l'exigence que s'était fixée E. C. Hughes de ne pas nommer explicitement Drummondville dans sa monographie. Je substitue donc à Cantonville le nom véritable de la localité. Ce qui apparaît entre crochets marque mon intervention dans la citation.

<sup>24.</sup> *Ibid.*, ch. IV: L'industrie et les villes.

<sup>25.</sup> Cette partie du texte prend appui sur les recherches de Jacques Warren, dont l'objet est l'analyse du procès de travail au sein de l'ancienne Fonderie Gosselin de Drummondville. Ce travail est présentement en cours.

<sup>26.</sup> Norman W. TAYLOR, «L'industriel canadien-français et son milieu», in René Durocher et Paul-André Linteau (éds), Le «retard» du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français, 1971, pp. 43-74; Jean-Charles FALARDEAU, «L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française», Recherches sociographiques, 6, 1, 1963, pp. 33-45.

définie comme un patrimoine dont il importe de préserver la valeur familiale fondée dans l'ordre de la notabilité des «grandes familles» francophones du milieu. Le caractère familial de la gestion de l'entreprise se révèle rapidement contradictoire avec la forme d'organisation du procès de travail, définie de plus en plus selon les exigences de l'économie capitaliste introduite de l'extérieur. Ce décalage entre la gestion et l'organisation du travail donne lieu ultimement au déclin puis à la faillite de l'entreprise.

Par ailleurs, si les rapports de parenté valent jusqu'à un certain point au sein des «grandes entreprises» introduites de l'extérieur, leur prégnance est vite rendue caduque par les exigences d'une gestion et d'une organisation du travail qui n'ont rien de familial ou de «paternaliste» et qui ne peuvent aucunement l'être en raison du caractère proprement ethnique qui y intervient au premier chef. Si, ainsi que l'observe E. C. Hughes au sein de la Canadian Celanese, «chaque famille joue le rôle de bureau de placement pour ses membres»<sup>27</sup>, les rapports de parenté interviennent donc dans le procès de travail, mais sa gestion relève de directeurs et contremaîtres anglophones, aucunement enserrés par ces rapports sociaux, dont les décisions mettent un point final à toutes prétentions ou revendications d'ordre familial ou personnel dans ce cadre.

Dans ce moulin [entreprise] comme dans le Québec, les administrateurs anglais éprouvent un malaise réel en face des revendications familiales et des jalousies des Canadiens français. C'était avec beaucoup plus de tristesse que de colère que le gérant s'exprimait ainsi sur le sujet: «Ils sont très jaloux les uns des autres. Si nous en engageons deux de la même famille, ils veulent savoir pourquoi nous agissons ainsi alors que quelque autre famille nombreuse a besoin d'encouragement. Le curé vient même nous poser des questions semblables…»<sup>28</sup>

Le contrôle de la gestion de ce procès de travail, dans un tel contexte, ne peut qu'échapper aux francophones qui y sont pourtant fortement majoritaires<sup>29</sup>. Les rapports de parenté perdent donc toute prégnance économique et ne deviennent, au sein de pareille entreprise anglophone, que *valeurs* d'une classe ouvrière dominée, prolétaire.

Les données manifestent que les citoyens plus campagnards de la localité de [Drummondville], qui sont en même temps les ouvriers des industries, luttent de toutes leurs forces pour conserver leurs habitudes rurales, ce sont en réalité les classes moyennes de la population qui sont en mesure de conserver ces traditions de la coopération familiale dans une entreprise, de l'accroissement d'une propriété de famille, et de la détermination de la carrière des enfants par un effort concerté de toute la famille. Ce qui n'est peut-être qu'une autre façon d'affirmer que les valeurs de l'habitant ont essentiellement un caractère de classe moyenne alors que son statut économique dans [Drummondville] est celui d'un prolétaire 30.

Si la force économique des rapports de parenté vaut encore en tant que rapports de production constitutifs des entreprises des classes moyennes francophones mentionnées ici par E. C. Hughes, l'analyse du cas de la Fonderie Gosselin a permis de mettre à jour et de mesurer sa relativité, propre à une économie subordonnée, voire dominée par une économie étrangère.

<sup>27.</sup> E. C. HUGHES, op. cit., p. 106.

<sup>28.</sup> Ibid., p. 105.

<sup>29.</sup> Il vaut la peine ici de rapporter le contenu d'une entrevue recueillie par E. C. HUGHES: «Nous avons tenté d'avoir des contremaîtres canadiens-français, mais ça n'a pas marché. Ils font trop de cas de leurs parents et de leurs amis. Le contremaître anglais, lui, fait son ouvrage, n'est familier avec personne et il est juste. Il ne parle pas français et c'est peut-être une bonne chose, aussi. Comme ça, il doit travailler avec un sous-contremaître canadien-français. Le contremaître pourrait bien aller lui-même trouver un homme et lui dire: «la prochaine fois que tu fais telle chose, tu vas tout simplement être mis à la porte». L'assistant va trouver l'ouvrier et lui dit: «Écoute, le boss est en diable. Tu fais mieux de faire attention à toi.» L'assistant-contremaître canadien-français sert de tampon.» (p. 102).

<sup>30.</sup> *Ibid.*, pp. 326-327.

# 5. LA TRANSITION EN ACTE DE L'ÉCONOMIE FRANCOPHONE ET LA PORTÉE DE LA THÉORIE DE LA TRANSITION

Mais cette domination ne peut être réduite à un strict contrôle étranger dont la nature serait purement économique. Cette domination est de proche en proche économique, politique, ethnique, idéologique, c'est-à-dire renvoie à toutes les facettes de la vie sociale, de la vie d'une société, en l'occurrence dominée, à l'exemple des *pratiques* économiques francophones précédemment observées.

La théorie de la transition définie sous une forme canonique <sup>31</sup> comme rapports de subordination, formelle ou réelle, entre des forces productives constitutives de divers procès de travail et des rapports sociaux de production déterminant le mode de production d'une société, rencontre de premières limites. Si la transition n'opère pas strictement sous un régime purement instrumental, la théorie de la transition ne peut donc se réduire à des rapports de subordination entre forces productives et rapports sociaux de production où les forces productives seraient nécessairement déterminantes au premier chef. L'inventaire critique de l'œuvre de Marx proposé par Maurice Godelier permet de résoudre ces difficultés par l'extension qu'il donne à la notion de forces productives, incluant le langage, voire la culture, et par ses considérations suivant lesquelles les caractères d'un mode de production sont déterminés par la nature spécifique des rapports sociaux de production qui n'est point réductible aux attributs des forces productives ainsi qu'il *apparaît* dans les sociétés modernes<sup>32</sup>.

Si l'étude des cas privilégiés dans le cadre de cet article a révélé que les rapports de parenté étaient constitutifs des rapports de production, il doit donc être compris dans cette perspective que ces rapports de parenté ne sont aucunement une «superstructure» ayant pour fonction de dissimuler ou masquer une forme de gestion et d'organisation des procès de travail qui serait *ultimement* capitaliste. La dissolution des rapports de parenté en tant que rapports de production donne lieu à la définition de la famille comme valeur constitutive de pratiques économiques francophones dès lors *dominées* dans le cadre de la rencontre des deux mondes évoquée par E. C. Hughes où l'économie dominante est anglophone.

Car cette domination étrangère ne peut pas être strictement imposée, par force, de l'extérieur<sup>33</sup>. Si cette domination vaut au sein de la société québécoise, c'est qu'elle s'enracine dans les contradictions caractérisant cette société suivant les conjonctures ou périodes de son histoire, relatives précisément à la dissolution des rapports de production constitués des rapports de parenté sous forme de valeurs familiales proprement contradictoires aux règles et contraintes de l'économie dominante ambiante. Les analyses de Gilles Houle sur l'économie comme forme de connaissance doivent être citées comme exemplaires en tant qu'études de la transition de ce point de vue.

Il apparaît qu'une structure économique dominante, des rapports de production dominants ne sont possibles ici que dans la préservation [au plan des valeurs] de rapports sociaux dominés, tels les rapports de parenté, où l'une des contradictions fondamentales est bien que l'on combat la domination exercée en voulant préserver des rapports

<sup>31.</sup> On retrouve ce point de vue orthodoxe, notamment chez Jean-Luc DALLEMAGNE, «Une critique du matérialisme historique», in Pierre Bezbakh et al., Approches de la transition, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981, pp. 15-31.

<sup>32.</sup> Car penser que les attributs des forces productives sont exempts de la médiation du langage, de la religion, de la famille, de la vie sociale ultimement et sont réductibles à une nature instrumentale ou technique, c'est bel et bien succomber à une apparence spécifique aux sociétés capitalistes; apparence fondamentale, nécessaire à la constitution de ces sociétés. Sur cette question fort compliquée, il faut l'admettre, voir les considérations proprement géniales de Georg LUKACS dans *Histoire et conscience de classe*, Paris, Éditions de Minuit, 1960, pp. 32 et suiv. et celles, non moins importantes, de Gyorgy MARKUS, *Langage et production*, Paris, Denoël/Gonthier, 1982, pp. 135 et suiv.

<sup>33.</sup> Ce point de vue est particulièrement redevable aux travaux de Maurice Godelier sur l'idéologie où il est longuement étayé; voir M. GODELIER, «La part idéelle du réel. Essai sur l'idéologique», L'Homme, XVIII, 3-4, 1978, pp. 155-188 (part. pp. 176 et suiv.). Ce texte est repris et augmenté dans L'idéel et le matériel, Paris, Fayard, 1984, pp. 167-220.

de parenté, la famille, qui fondent précisément cette domination. Cette logique est économique, elle est aussi politique et idéologique dans le même temps<sup>34</sup>.

Suivant l'acception extensive attribuée aux notions de forces productives et de rapports sociaux de production, la transition en acte au sein des pratiques économiques francophones peut être construite théoriquement, dans la perspective des rapports de subordination caractérisant la théorie de la transition, comme double mouvement contradictoire. Ce double mouvement contradictoire est ici reconstitué de façon idéale par les deux cas empiriques précédemment considérés, dont la différenciation observée selon la nature endogène ou exogène du développement de ces milieux permet d'atteindre à ce processus de transition dans tous ses tenants et aboutissants.

Selon la précédente étude des procès de travail au sein de la Forano et de la Fonderie Gosselin, il est fondé de prétendre qu'une subordination réelle définissait, en premier lieu, le rapport entre des rapports de production constitués des rapports de parenté et des forces productives matérielles et intellectuelles caractérisant l'économie francophone au Québec. La nature de cette subordination est sans nul doute relative à un rapport de domination ou de subordination *formelle* entre cette économie francophone et une économie capitaliste anglophone<sup>35</sup>. Le cas de la Forano permet d'attester ce premier point. Si une dépendance peut être observée dans la gestion et l'organisation du procès de travail en son sein, elle n'y intervient pas de la même façon que dans le cas de la Fonderie Gosselin. Ce dernier cas est patent des effets de la généralisation d'une économie étrangère déterminant dès lors, en second lieu, un rapport de subordination réelle entre cette économie francophone et une économie capitaliste introduite de l'extérieur.

La nature formelle de la subordination déterminant le rapport entre les forces productives et les rapports de production constitutifs des procès de travail observés dans la présente étude définit les contradictions de l'économie francophone dans le contexte d'une domination. Ces contradictions ne donnent pas nécessairement ou strictement lieu à une économie sans mouvement propre. Les rapports de parenté au fondement de cette économie ou de ce mode de production peuvent, *dans un premier cas*, se dissoudre sous forme de valeurs familiales anachroniques au contexte économique général, au sein duquel ces valeurs conférées à la famille empêchent précisément de le comprendre, de le contrôler par des pratiques économiques qui, en pareilles conditions, ne peuvent être qu'extrêmement velléitaires. Le cas de la Fonderie Gosselin de Drummondville étaye cette première voie de transition, suivant laquelle la transformation des rapports de parenté, au fondement de la gestion et de l'organisation du procès de travail en son sein, se solde ultimement par l'impasse ou l'échec de cette pratique économique dans le cadre d'un contexte fortement marqué par une dépendance extérieure.

Dans *un second cas*, la différenciation qui s'opère au sein de ces rapports de parenté donne naissance à des rapports de production dont le caractère «économique» vaut à tous égards, c'est-à-dire par exclusion d'attributs familiaux, ethniques, linguistiques ou religieux dans la gestion et l'organisation du procès de travail. Il faut se garder, à notre avis, de définir immédiatement ces rapports de production comme étant «capitalistes» au sens strict du terme. La nature de ces rapports *sociaux* de production est bel et bien relative à la dissolution de rapports de parenté déterminant la transition, «le passage d'un mode de production dominé au mode de production dominant [anglophone] où le rapport de domination se transformera dans la genèse de cette nouvelle économie [francophone], en un rapport non plus dominé, mais concurrentiel»<sup>36</sup>.

<sup>34.</sup> Gilles HOULE, «Famille et politique», Conjoncture, nº 3, printemps 1983, p. 57.

<sup>35.</sup> Les notions de subordination réelle ou de subordination formelle peuvent, dans la perspective d'une théorie *générale* de la transition, définir les rapports existant entre modes de production. L'usage de ces notions n'est donc pas réduit qu'aux rapports entre forces productives et rapports de production constituant un mode de production.

<sup>36.</sup> Gilles HOULE et Jacques HAMEL, «Une nouvelle économie politique québécoise francophone», op. cit., p. 56.

Cette prudence à ne pas conclure trop vite en ce sens est obligée suivant le cas de la Forano et sa récente histoire (voir tableau 1: période 1946-1965). En effet, la différenciation des rapports de parenté en des rapports de production spécifiquement économiques s'est opérée en son sein au gré de l'intervention de l'État québécois, par son achat, en 1963, par la Société générale de financement à l'époque où la Forano «se devait de divorcer d'un patrimoine de famille et acquérir une pleine autonomie [économique]» <sup>37</sup>.

### CONCLUSION: BRÈVES NOTES POUR UNE FUTURE RECHERCHE

La transition de l'économie francophone pose ainsi des problèmes théoriques redoutables, mettant en relief les limites de la théorie de la transition. Le passage de cette économie dominée à une économie dite concurrentielle peut difficilement être réduit à un régime purement économique, ainsi qu'il a été précédemment montré, tant cette transition est relative à la dissolution de rapports de parenté dont le terme final est l'intervention de l'État comprise ici au sens «d'une union nationale entre un capitalisme privé [francophone] de petites et moyennes entreprises et des caisses et coopératives face à l'importance des investissements [anglophones]», suivant les justes remarques de Robert Sweeny<sup>38</sup>.

Cette union nationale, directement liée à cette dissolution des rapports de parenté, est à l'origine autant de cette économie d'État que d'une économie privée francophone<sup>39</sup> et du mouvement coopératif dont les forces respectives donnent lieu au renversement de la domination caractérisant naguère l'économie francophone. L'analyse de cette nouvelle économie francophone dans la perspective d'une théorie de la transition appelle certes l'étude approfondie du mouvement coopératif mais aussi des «effets de nationalisation», faute d'un terme précis, c'est-à-dire les effets des politiques économiques dont la gestion et l'organisation des procès de travail au sein des entreprises d'État sont l'expression par excellence. L'étude de cette économie politique, récemment engagée<sup>40</sup>, est susceptible de jeter un éclairage amplifié autant sur l'économie traditionnelle, dont les contradictions sont à son

<sup>37.</sup> René PARÉ, «Allocution du président», in Rapport annuel de la SGF, Montréal, 1963, p. 3, cité par Gilles HOULE et Jacques HAMEL, ibid., p. 58. Sans qu'il ne soit nécessaire ici de faire un exposé historique de la SGF, il est néanmoins intéressant de lire ces propos de Gérard FILION, extrêmement révélateurs du rôle de la SGF dans la transition de l'économie francophone de «son stade familial à un stade capitaliste»: «Dans l'industrie québécoise, il existe le plus souvent une confusion entre le patrimoine de la famille et la direction de l'entreprise. Cette alliance peut être avantageuse pour un temps et jusqu'à un certain point. Mais il arrive fatalement que l'incapacité des héritiers, les exigences du fisc, les besoins de capitaux neufs, la nécessité de partager le patrimoine entre plusieurs héritiers, cet ensemble de facteurs crée des conditions telles que l'entreprise doit, sous peine de disparaître, accéder à une autonomie qui lui est propre (...) En aidant des entreprises à passer du stade familial au stade capitaliste, nous ne favorisons pas le règlement de la succession de quelques millionnaires, mais nous organisons la résistance de l'industrie québécoise et nous la plaçons sur un pied de concurrence avec les autres.» (Gérard FILION, «L'origine de la Société générale de financement du Québec», in Roger J. BÉDARD (sous la dir.), L'essor économique du Québec, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 295.). C'est nous qui avons souligné certains passages du texte, pour mettre en évidence que l'Union nationale dont parle Robert Sweeny (voir note suivante) peut être certes comprise au sens du parti politique mais davantage comme une union ayant d'entrée de jeu un caractère ethnique définissant l'opposition d'une «nation», d'une société à une autre.

<sup>38.</sup> Voir les dernières lignes de l'article de Robert Sweeny publié dans ce numéro.

<sup>39.</sup> Une économie francophone privée surtout faite de petites et moyennes entreprises, dues à un entrepreneurship «communautaire» dont l'économie de la région de la Beauce est la figure par excellence. En vue de saisir cette économie, les pratiques économiques qui la constituent, il faut absolument lire la série d'entretiens réalisés auprès de ces nouveaux entrepreneurs et d'économistes francophones, avec le talent d'animateur qu'on lui connaît, par Gilles PAQUET. Voir G. PAQUET, La pensée économique au Québec français, Montréal, Cahiers de l'ACFAS, 1989.

<sup>40.</sup> Cette étude est présentement menée par Stéphane KELLY du Département de sociologie de l'Université de Montréal. Dans le cadre d'une enquête de terrain, cette étude vise à mettre en relief les effets concrets des politiques préconisées par la Société générale de financement dans l'organisation du travail au sein de la Volcano de Saint-Hyacinthe. En bref, la manière dont ces politiques ont été appliquées, «mises en forme» dans l'ordre de la production dans une entreprise d'État.

origine, que sur la présente économie francophone au Québec dont la spécificité est naturellement dans son sillage.

Jacques Hamel Département de sociologie Université de Montréal C.P. 6128, Succ. «A» Montréal (Québec) Canada H3C 3J7

### RÉSUMÉ

Cet article a pour objectif la mise à l'épreuve de la théorie de la transition par l'étude de deux cas relatifs à l'économie francophone au Québec. Ces deux cas sont ceux de deux entreprises situées dans des milieux où le développement s'est effectué soit de façon (relativement) endogène, soit de façon exogène. La comparaison de ces deux cas permet ainsi de saisir la transition de l'économie francophone au Québec dans sa globalité. L'analyse est faite du point de vue de l'organisation du procès de travail. Les résultats de l'analyse sont construits théoriquement au moyen des notions de subordination réelle et de subordination formelle définies dans l'œuvre de Marx. L'usage de ces notions est ici mise en perspective à la lumière des récents travaux en matière de théorie de la transition.

### **SUMMARY**

The objective of this paper is to test the theory of transition through the study of two cases relating to the Francophone economy of Quebec. This cases at hand are two firms situated in milieux in which development took place either in a (relatively) endogenous way, or in an exogenous way. The comparison of these two cases makes it possible to understand the transition of the Francophone economy of Quebec in a global fashion. The analysis is made here from the perspective of the organization of the work process. The results are theoretically constructed by means of the notions of real subordination and of formal subordination as defined in the works of Marx. The use of these notions is put into perspective in the light of recent research relating to the theory of transition.

### RESUMEN

El articulo tiene por objetivo la puesta a prueba de la teoria de la transición por medio del estudio de dos casos relativos a la economia francófona en Quebec. Estos dos casos son dos empresas situadas en medios donde el desarrollo se ha operado ya sea de manera (relativamente) endógena, ya sea de manera exógena. La comparación de estos dos casos permite de esta manera captar la transición de la economia francófona de Quebec en su globalidad. El análisis se hace desde el punto de vista de la organisación del proceso de trabajo. Los resultados del análisis son construidos teóricamente por medio de las nociones de subordinación real y de subordinación formal definidos en la obra de Marx. La utilización de estas nociones es puesta aqui en perspectiva a la luz de los trabajos recientes en materia de teoria de la transición.

### **BIBLIOGRAPHIE**

BÉLANGER, Yves et Pierre FOURNIER, L'entreprise québécoise, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 187 p. BEZBAKH Pierre et al., Approches de la transition, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981, 303 p. BOUVIER, Pierre, Le travail au quotidien. Une démarche socio-anthropologique, Paris, PUF, 1989, 192 p. CHAPOULIE, Jean-Michel, «Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie», Revue française de sociologie, XXV, 1984, pp. 582-608.

FALARDEAU, Jean-Charles, «L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadiennefrançaise», Recherches sociographiques, 6, 1, 1963, pp. 33-45.

FILION, Gérard, «L'origine de la Société générale de financement», in Roger J. BÉDARD (sous la dir.), L'essor économique du Québec, Montréal, Beauchemin, 1969.

GODELIER, Maurice, «L'anthropologie économique en France», in L'anthropologie en France. Situation actuelle et avenir, Paris, Éditions du CNRS, 1978, pp. 47-79.

GODELIER, Maurice, Les hommes et les types d'exploitation des écosystèmes forestiers tropicaux, Groupe Écologie et sciences humaines, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1974, inédit.

GODELIER, Maurice, Mode de production, Groupe de recherche sur les formes de transition, EHESS, Paris, inédit.

GODELIER, Maurice, «La théorie de la transition chez Marx», Sociologie et sociétés, XII, 1, avril 1990.

HAMEL, Jacques, «L'analyse des systèmes techniques. Considérations socio-anthropologiques», Cahiers internationaux de sociologie, vol. LXXXVI, 1989, pp. 159-170.

HAMEL, Jacques, «Pour la méthode de cas: considérations méthodologiques et perspectives générales», Anthropologie et sociétés, 13, 2, 1989, pp. 59-72.

HAMEL, Jacques, «Procès de travail, rapports de parenté et transformations techniques», *Anthropologie et sociétés*, 10, 1, 1986, pp. 71-83.

HOULE, Gilles, «Famille et politique», Conjoncture, n° 3, printemps 1983, pp. 51-61.

HOULE, Gilles et Jacques HAMEL, «Une nouvelle économie politique québécoise francophone», *The Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 12, 1-2, printemps 1987, pp. 42-63.

HUGHES, Everett C., Rencontre de deux mondes, Montréal, Boréal Express, 1972, 390 p.

JAVEAU, Claude, «Singularité et sociologie», Société, nº 6, automne 1989, pp. 229-241.

MERCIER, Jean, Les Québécois, entre l'État et l'entreprise, Montréal, L'Hexagone, 1988, 192 p.

RUBEL, Maximilien, «Gloses en marge d'un abécédaire apologétique du bolchévisme-léninisme», Économie et sociétés, n° 23-24, 1984, pp. 243-267.

SABOURIN, Paul, Sociologie de l'économie francophone au Québec. Analyse de l'appropriation des marchés, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Département de sociologie, Université de Montréal, juillet 1988.

SAINT-GERMAIN, Maurice, Une économie à libérer, Montréal, PUM, 1973, 471 p.

SALES, Arnaud, La bourgeoisie industrielle au Québec, Montréal, PUM, 1979, 322 p.

SALES, Arnaud (avec la collaboration de L. DUMAIS), «La construction sociale de l'économie», Recherches sociographiques, XXV, 3, 1985, pp. 325-361.

TAYLOR, Norman W., L'industriel canadien-français et son milieu», in René DUROCHER et Paul-André LINTEAU (éds), Le «retard» du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français, Montréal, Boréal Express, 1971, pp. 43-74é.

YIN, Robert K., Case Study Research. Design and Methods, Beverly Hills, Sage Publications, 1989, 165 p.